

Règlement pour le grand maître - 1574

(Paris, Archives nationales, KK 544 fol. 168r°)

La cote KK 544 conservée aux Archives nationales (Paris) sous le titre « Règlements de la Maison du roi. 1560-1606 » représente un volume cohérent rassemblant principalement des règlements et ordonnances sur la Maison du roi. L'ensemble du recueil, composé de trente-six textes, recouvre la période 1551-1625, soit des règnes de Henri II à Louis XIII.

Tous les règlements du registre KK 544 ont été transcrits et mis en ligne au sein du corpus raisonné : « [Aux sources de l'étiquette à la cour de France \(xvi^e-xviii^e siècles\)](#) ». Ces textes sont regroupés sur la page : « [Règlements de la Maison du roi \(1551-1625\)](#) ».

Le travail de transcription a été effectué par Alice Camus, attachée de recherche au Centre de recherche du château de Versailles.

Les transcriptions ont été réalisées suivant les normes établies par Bernard Barbiche et Monique Chatenet (Bernard Barbiche et Monique Chatenet (dir.), *L'édition des textes anciens, xvi^e-xviii^e siècle*, Paris, Inventaire général, 1990). Par conséquent, la graphie a été rigoureusement respectée. Seules l'accentuation, les majuscules et la ponctuation ont été modernisées. Enfin, l'usage du gras a été privilégié pour permettre une meilleure lisibilité des documents.

[Fol. 168 r°]

Règlement pour le grand maistre.

Le roy a ordonné que monsieur le grand maistre, et en son absence le premier maistre d'hostel ou celui qui sera en quartier, viendra incontinent après les dix heures sonnées devers Sa Majesté quelque part qu'elle soit pour sçavoir s'il luy plaira disner, et où il ne pourroit entrer la part où seroit Sadicte Maiesté il luy fera demander par ceulx qui seront près d'icelle. Le semblable sera observé sur les six heures pour son soupper.

Le grand maistre advisera au fait de sa charge pour remettre l'ordre et police en la maison comme il estoit du temps des feuz roys François premier et Henry ses ayeul et père dont il dressera le règlement qu'il apportera à icelle Majesté pour le voir. Faict à Lyon, le dixiesme jour de septembre 1574. Signé Henry et plus bas Fizest.